Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_13-DE

Ville de MORDELLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, **le 07 avril 2026** à 20h, le Conseil Municipal de la ville de MORDELLES s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de **Mme Armelle BILLARD,** Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRÉSENTS : Mme BILLARD, M. BROUARD, Mme GUILLEMOT, M. BOTREL, Mme DESMAS, M. BRIMER, Mme ECKERN, M. LE TURNIER, M. NOZAY, M. JAUMARD, M. BERTHELOT, Mme MESDON, Mme HERVIAULT, M. NIZAN, M. FOUCHER, Mme GÖTZ-OVA, M. KERMORVANT, M. LEBRETON, Mme RENAULT WASSE, Mme MATEO, M. ALIM, M. PIANTINO, Mme CORMENIER, Mme LE DOARE, M. AFRICA, M. GRZESKOWIAK

POUVOIRS :
Mme DAUVERGNE à M. BERTHELOT
Mme FINAS à Mme DESMAS
Mme LE HENANFF à M. BRIMER

M. Abdullah ALIM, désigné à mains levées, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Le Conseil Municipal constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du **1er avril 2026** ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été respectées.

NOMINATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE MEMBRE DE L'AGENCE FRANCE LOCALE
07-04-2026 - 13

Rapporteur : M. Götz Ova

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820,

Vu la délibération n°11-09-2023-13 en date du 11 septembre 2023 portant adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Mordelles,

Considérant qu'il est nécessaire de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant à l'assemblée générale de l'Agence France Locale,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De désigner Madame Mirella GÖTZ OVA en sa qualité de conseillère municipale déléguée aux finances, en tant que représentante titulaire de la commune de Mordelles, et Monsieur Mathieu BROUARD en sa qualité d'adjoint au maire, en tant que représentant suppléant de la commune de Mordelles, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale.

- D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Mordelles ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions.

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le
ID : 035-213501968-20260414-07_04_2026_13-DE

- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Maire,

MAIRIE DE MORDELLES (I.-&-V.)

Armelle BILLARD

Le Secrétaire de séance,

Abdullah ALIM